

Extrait du registre des décisions

Bureau du 21 décembre 2023

n° 158-23

Objet : *RS - Acquisition d'un système billettique pour le secteur des Bauges et d'un système d'aide à l'exploitation pour tous les services de transports scolaires par l'intermédiaire de la Centrale d'achat du transport public*

- date de convocation le 15 décembre 2023
- nombre de conseillers en exercice : 51

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi vingt-et-un décembre dix-huit heures trente, les membres du Bureau de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Saint-Alban-Laysse, salle des fêtes, sous la présidence de Thierry Repentin, président de Grand Chambéry.

• étaient présents : 38

Aillon-le-Jeune	Serge Tichkiewitch
Aillon-le-Vieux	Cécile Trahand
Arith	
Barberaz	
Barby	Christophe Pierretton
Bassens	
Bellecombe-en-Bauges	Eric Delhommeau
Challes-les-Eaux	Josette Rémy
Chambéry	Marie Bénévise - Florence Bourgeois - Pierre Brun - Alain Caraco - Jean-Benoît Cerino - Isabelle Dunod - Gaétan Pauchet - Thierry Repentin
Cognin	Franck Morat
Curienne	
Doucy-en-Bauges	
Ecole	Hervé Ferroud-Plattet
Jacob-Bellecombette	Brigitte Bochaton
Jarsy	
La Compôte	Jean-Pierre Fressoz
La Motte-en-Bauges	Damien Regairaz
La Motte-Servolex	Luc Berthoud - Hélène Jacquemin - Pascal Mithieux
La Ravoire	Grégory Basin - Alexandre Gennaro
La Thuile	Jean-François Poitou
Le Châtelard	
Le Noyer	
Les Déserts	Sandra Ferrari
Lescheraines	
Montagnole	Jean-Maurice Venturini
Puygros	
Saint-Alban-Laysse	Michel Dyen
Saint-Baldoph	Christophe Richel
Saint-Cassin	Jocelyne Gougou
Sainte-Reine	Philippe Ferrari
Saint-François de Sales	Maryse Fabre
Saint-Jean-d'Arvey	Christian Berthomier
Saint-Jeoire-Prieuré	Jean-Marc Léoutre
Saint-Sulpice	Marcel Ferrari
Sonnaz	Daniel Rochaix
Thoiry	Thierry Tournier
Vérel-Pragondran	Jean-Pierre Coendoz
Vimines	Corine Wolff

• conseillers excusés ayant donné pouvoir : 7

de Arthur Boix-Neveu à Marie Bénévise - de Pierre Duperier à Philippe Ferrari - de Christelle Favetta-Sieyes à Franck Morat - de Philippe Gamen à Jean-Pierre Fressoz - de Sylvie Koska à Brigitte Bochaton - de Martin Noblecourt à Pierre Brun - de Marie Perrier à Hervé Ferroud-Plattet

• conseillers excusés : 6

Stéphane Bochet - Vincent Boulnois - Corinne Charles - Max Joly - Luc Meunier - Alain Thieffenat

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Bureau du 21 décembre 2023

délibération n° 158-23

objet **RS - Acquisition d'un système billettique pour le secteur des Bauges et d'un système d'aide à l'exploitation pour tous les services de transports scolaires par l'intermédiaire de la Centrale d'achat du transport public**

Christophe Pierretton, vice-président chargé de la mobilité, rappelle que Grand Chambéry réalise et finance les investissements nécessaires à l'exploitation du réseau Synchro Bus.

Grand Chambéry dispose d'un système d'aide à l'exploitation mis en œuvre sur le réseau Synchro Bus depuis 2015 et du système billettique Oûra déployé sur le territoire dès 2016. Les véhicules dédiés aux services scolaires exploités sur le secteur des Bauges ne disposent pas de ces équipements.

18 services scolaires sont à ce jour organisés sur le secteur au départ de la commune du Châtelard où est implanté le dépôt d'autocars. L'exploitant principal est la société Francony qui dispose de 13 véhicules pour l'exploitation de ces lignes. Le territoire des Bauges représente environ la moitié des 800 élèves inscrits sur le réseau de transports scolaires.

Par ailleurs, un système d'aide à l'exploitation existe sur le réseau des lignes régulières et n'est pas à ce jour déployé sur le réseau des lignes scolaires.

Aussi, afin d'harmoniser les pratiques sur le réseau, il est proposé l'acquisition :

- d'un système billettique permettant la validation de la carte Oûra, par les scolaires, à chaque montée dans le véhicule, pour le secteur des Bauges. A ce jour, le contrôle des titres de transport se fait à vue par le conducteur,
- d'un système d'aide à l'exploitation qui permettra de localiser en temps réel, tous les véhicules des services scolaires, y compris ceux réalisés dans les Bauges, afin d'améliorer l'exploitation, la gestion et la régularité des véhicules et la sécurité (suivi des tracés de lignes, respect des horaires, analyses statistiques des temps de parcours...).

Ces équipements constituent un système interopérable complet et léger, adapté aux véhicules et aux besoins de ces lignes spécifiques.

Il est proposé de les acquérir par le biais de la Centrale d'achat du transport public, pour un montant estimatif en investissement et en fonctionnement, pour l'année 2024, de 152 438,45 € HT, puis de 2025 à 2029, de 35 953,79 € HT/an en fonctionnement.

Vu les statuts de Grand Chambéry qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière de mobilité,

Vu le code de la commande publique,

Vu la délibération n° 012-15 C du 19 février 2015 portant adhésion à la Centrale d'achat du transport public,

Vu la délibération n° 148-23 C du Conseil communautaire du 21 septembre 2023 déléguant au Bureau les accords-cadres et marchés publics d'un montant supérieur ou égal à 215 000 € HT lancés par l'intermédiaire d'une centrale d'achat,

Vu l'avis de la commission mobilité du 30 novembre 2023,

Le Bureau de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité avec 1 Abstention (Alain Caraco ne prenant pas part au vote) :

Article 1 : approuve l'acquisition d'un système billettique pour le secteur des Bauges et d'un système d'aide à l'exploitation pour tous les services de transports scolaires, par l'intermédiaire de la Centrale d'achat du transport public,

Article 2 : autorise le président ou son représentant à signer les marchés et tous documents à intervenir,

Article 3 : dit, en application de l'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales, que cette décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil communautaire.

le président,
Thierry Repentin

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'TR' or similar, written over a horizontal line.

ACCUSE DE RECEPTION CONTROLE DE LEGALITE

Nature de l'acte :

Décision I-Parapheur du Bureau

Numéro attribué à l'acte :

158-23

Objet de l'acte :	RS - Acquisition d'un système billettique pour le secteur des Bauges et d'un système d'aide à l'exploitation pour tous les services de transports scolaires par l'intermédiaire de la Centrale d'achat du transport public
Thème Préfecture :	1 - Commande Publique 1 - Marchés publics 1 - Délibérations 5 - Autres
Date de l'acte :	21 décembre 2023
Annexe(s) :	

Identifiant de télétransmission :	073-200069110-20231221-lmc1H30638H1-DE
-----------------------------------	--

Identifiant unique de l'acte :	lmc1H30638H1
--------------------------------	--------------

Date de transmission en Préfecture :	26 décembre 2023
--------------------------------------	------------------

Date de réception en Préfecture :	26 décembre 2023
-----------------------------------	------------------

Publication sur le site internet:	mercredi 27 décembre 2023
-----------------------------------	---------------------------